



Affaire : A1596
N / Réf. : 08217

DECIZE CARRELAGES

Date de réception des échantillons : 10/11/2010

Date de réalisation de l'essai : 02/12/2010

RAPPORT D'ESSAI N° CX 10-02042

Nature de l'essai : DETERMINATION DU POIDS D'EAU ABSORBEE
N° SFC : 36216 Désignation de l'échantillon : Carreaux non émaillés, série 1 réf. UNI ROUGE, format 100 x 100 x 9 mm
Etat du produit : Neuf
Document(s) normatif(s) : NF EN ISO 10 545-3

RESULTATS

Carreau	Absorption d'eau en %
1	0.12
2	0.15
3	0.10
4	0.11
5	0.07
6	0.06
7	0.12
8	0.11
9	0.09
10	0.19
MOYENNE	0.11

L'incertitude élargie associée à la moyenne générale, déterminée avec le facteur d'élargissement $k=2$ est de : $\pm 0.52 \%$

Courtaboeuf, le 22 décembre 2010

Le Responsable des Essais " Carreaux "
Isabelle VIARD

Ce rapport comporte 1 page.

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

cofrac



SUSPENSION AUTOMATIQUE
D'ACCREDITATION EN SUITE
AU DEMARRAGE D'ESSAIS



SOCIETE FRANCAISE DE CERAMIQUE
CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CERAMIQUE

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 24 AOUT 1950
6-8, RUE DE LA REUNION - LES ULIS - 91955 COURTABOEUF CEDEX - TEL : 01 56 56 70 00 - FAX : 01 64 46 20 28
E-mail : soc.fr.ceram@ceramique.fr - http : //www.ceramique.fr

Affaire : A1596
N / Réf. : 08217

DECIZE CARRELAGES

Date de réception des échantillons : 10/11/2010

Date de réalisation de l'essai : 02/12/2010

RAPPORT D'ESSAI N° CX 10-02041

Nature de l'essai : DETERMINATION DU POIDS D'EAU ABSORBEE

N° SFC : 36214 Désignation de l'échantillon :
Carreaux non émaillés, série 2
réf. BLANC, format 150 x 150 x 10 mm

Etat du produit : Neuf

Document(s) normatif(s) : NF EN ISO 10 545-3

RESULTATS

Carreau	Absorption d'eau en %
1	0.06
2	0.06
3	0.05
4	0.05
5	0.06
6	0.05
7	0.04
8	0.07
9	0.05
10	0.07
MOYENNE	0.05

L'incertitude élargie associée à la moyenne générale, déterminée avec le facteur d'élargissement k=2 est de : $\pm 0.22 \%$

Courtaboeuf, le 22 décembre 2010

Le Responsable des Essais " Carreaux "

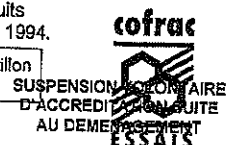
Isabelle VIARD

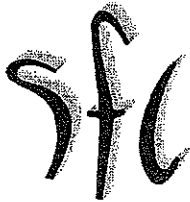
Ce rapport comporte 1 page.

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.





Affaire : A1596
N / Réf. : 08217

DECIZE CARRELAGES

Date de réception des échantillons : 10/11/2010

Date de réalisation de l'essai : 02/12/2010

RAPPORT D'ESSAI N° CX 10-02040

Nature de l'essai : DETERMINATION DU POIDS D'EAU ABSORBEE

N° SFC : 36213 Désignation de l'échantillon :
Carreaux non émaillés, série 4
réf. PARME, format 150 x 150 x 10 mm

Etat du produit : Neuf

Document(s) normatif(s) : NF EN ISO 10 545-3

RESULTATS

Carreau	Absorption d'eau en %
1	0.05
2	0.05
3	0.05
4	0.05
5	0.05
6	0.04
7	0.04
8	0.07
9	0.07
10	0.06
MOYENNE	0.05

L'incertitude élargie associée à la moyenne générale, déterminée avec le facteur d'élargissement $k=2$ est de : ± 0.22 %

Courtaboeuf, le 22 décembre 2010

Le Responsable des Essais " Carreaux "
Isabelle VIARD

Ce rapport comporte 1 page.

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



SUSPENSION VOLONTAIRE
D'ACCREDITATION SUITE
AU DEMANDEMENT
ESSAIS



SOCIETE FRANCAISE DE CERAMIQUE
CENTRE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE LA CERAMIQUE

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 24 AOUT 1950
 6-8, RUE DE LA REUNION - LES ULIS - 91955 COURTABOEUF CEDEX - TEL : 01 56 56 70 00 - FAX : 01 64 46 20 28

E-mail : soc.fr.ceram@ceramique.fr - http : //www.ceramique.fr

Affaire : A1007
 N / Réf. : 08233

ETS WINCKELMANS
LOMME

Date de réception des échantillons : 10/11/2010

Date de réalisation de l'essai : 07/12/2010

RAPPORT D'ESSAI N° CX 10-01943

Nature de l'essai : DETERMINATION DU POIDS D'EAU ABSORBEE

N° SFC : 36385
Désignation de l'échantillon :
Carreaux non émaillés, série HEXAGONE
réf. ROUGE DB46, format 100 x 100 x 9 mm

Etat du produit : Neuf

Document(s) normatif(s) : NF EN ISO 10 545-3

RESULTATS

Carreau	Absorption d'eau en %
1	0.24
2	0.33
3	0.30
4	0.27
5	0.26
6	0.27
7	0.26
8	0.33
9	0.27
10	0.26
MOYENNE	0.28

L'incertitude élargie associée à la moyenne générale, déterminée avec le facteur d'élargissement k=2 est de : ± 0.62 %

Courtaboeuf, le 14 décembre 2010

Le Responsable des Essais " Carreaux "

Isabelle VIARD

Ce rapport comporte 1 page.

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

L'échantillonnage n'ayant pas été effectué par la Société Française de Céramique, les résultats portés au présent rapport ne concernent que l'échantillon reçu au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



SUSPENSION TEMPORAIRE
 D'ACCREDITATION SUITE
 AU DEMANDEMENT
 ESSAIS